

Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2012

Membres présents : MM Jean-Louis DEMOIS, Olivier BROSSARD, Fabrice LEPAGE, David BARAIZE, Alain HUET, Paul ABELARD, Mme Anne VIAUD-JOUAN, MM. Gilbert PORCHER, Giovanni PETIT, Mme Sandrine ROUXEL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Béatrice JUNG donnant pouvoir à M. le Maire, M. Ludovic VIOT à M. Fabrice LEPAGE **Absents** : MM Jean-Pierre SACHET, Christian LIAU

1) Retour sur la réunion du PLU : Projet d'Aménagement Développement Durable

Réunion sur le PADD la veille mercredi 15 février. Nous sommes en pleine réflexion. Puisqu'il n'y a plus de zone constructible et que le PLU ne sera applicable qu'en 2015. Nous pourrions envisager une modification du POS. qui permet de passer des zones NAS (construction possible dans le futur si toutes les zones NA sont construites) en zone NA : zone pouvant être construite avec un aménagement d'ensemble. La modification devrait durer à peine un an. Il faut être prudent et avisé afin de respecter une croissance et une densification harmonieuse de la commune. Le PLU devra être conforme aux nouvelles lois.

2) Avis sur modalités de concertation du PLU suite à l'adhésion à Angers Loire Métropole

La loi du 12 juillet 2010, prévoit l'élaboration du PLU Communautaire unique sur l'ensemble du territoire des agglomérations. ALM l'a prescrit le 10 novembre 2010. Suite à notre adhésion une délibération complémentaire étendant cette démarche doit être prise. L'ensemble du conseil accepte ces modalités de concertation permettant à chacun de s'approprier les enjeux et d'en débattre. La méthode de concertation devra privilégier le dialogue et une connaissance partagée du territoire : mise à disposition du public d'un dossier originel, alimenté au fur et à mesure de l'avancement des études et accompagné d'un recueil d'observations ; exposition, articles, réunions publiques... La concertation se déroulera lors des phases diagnostic et arrêt de projet. Des réunions spécifiques pour Ecuillé et Soulaire et Bourg pourront être organisées afin de répondre à l'ensemble de ces règles.

3) Création poste animatrice (Relais Assistante Maternelle)

En attendant l'ouverture du RAM d'Avrillé, Ecuillé et Soulaire et Bourg ont décidé d'employer une personne qualifiée pour créer une animation auprès des assistantes maternelles et des enfants qu'elles reçoivent. Les rencontres auront lieu tous les 15 jours, une fois sans et une fois avec l'animatrice : le vendredi matin de la 4^{ème} semaine. Ecuillé crée le poste en vertu de l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26.01.1984 à partir du 1^{er} mars 2012, de 0.77/35^{ème} en décimal. Une convention sera passée ensuite avec Soulaire et Bourg.

4) Remplacement de surveillance Cantine : Mme Rousseau sera remplacée du 5 mars au 6 avril 2012,

5) Taux de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères

Avant le 1^{er} janvier avec le Sictom nous payons une redevance. Avec ALM nous passons à la taxe qui sera perçue avec la Taxe Foncière. A Ecuillé, le taux sera de 13.31%. Un courrier sera fait par la mairie pour expliquer que nous pouvons aller indifféremment aux déchetteries du Sictom (Tiercé) durant 2 ans, comme à celles d'ALM (Montreuil Juigné).

6) Indemnités de conseil allouées au Comptable du Trésor : la préfecture demande de motiver la décision de non octroi : il n'a pas été fait recours à ses services de conseil.

7) Règlement d'une facture d'investissement Délibération nécessaire car dépense d'investissement avant le vote du budget : accord pour régler l'imprimante de l'Accueil Périscolaire de 102.01 €

8) Echanges avec les habitants Certaines commissions ont été ouvertes aux habitants : comme l'accessibilité, les échanges étaient riches... Une réflexion est en cours pour étudier comment faire participer davantage les habitants à la vie d'Ecuillé : participation à certaines thématiques comme le diagnostic du développement durable, le journal communal, la fête communale...

9) Convention SPA Accord pour passer une convention avec la Sté protectrice des Animaux de Maine et Loire afin que le centre d'accueil des Animaux de la Baumette fonctionne en tant que fourrière. Coût 2012 : 0.22 € HT/ habitant.

10) Infos diverses

- Le Repas des Anciens est reporté au 4 mars (neige en février) invitation à toute la population pour le théâtre adulte à 16h30 et le goûter
- CCAS : invitation à tous Soirée thématique « le Métier de Paysagiste » le 23 mars,
- Réunion des associations le 24 février
- Recensement de la population 2012 : 231 logements, 612 habitants, 7 étudiants comptés à part, 5 jeunes en garde partagée, 13 résidences secondaires, 7 logements vacants.

En 2007 : 215 logements, 571 habitants, 13 résidences secondaires et 11 logements vacants.

Chiffres INSEE au 01/01/2012 : 592 population municipale, 17 comptés à part, soit une population totale de 609 personnes.

- Prochain conseil : jeudi 15 mars.